

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2026

L'INTÉRÊT DES ENFANTS - (N° 2365)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

N° 15

AMENDEMENT

présenté par
Mme Perrine Goulet

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 7, substituer au mot :

« concernées »,

le mot :

« contrôlées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.